

COMMANDEMENT DES ECOLES ET CENTRES DE PERFECTIONNEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE (C.E.C.P.G.N.)

HISTORIQUE

Créé par décret n°2009-141/PRES/PM/DEF du 26 mars 2009, le Commandement des Ecoles et Centres de Perfectionnement de la Gendarmerie Nationale a pour mission de mettre en œuvre, au niveau des organismes qui lui sont subordonnés, la politique de formation de la gendarmerie nationale.

Le Commandement des Ecoles et Centres de Perfectionnement de la Gendarmerie Nationale a rang de région et est basé à Bobo-Dioulasso, province du Houet.

Les organismes de formation ci-après relèvent du Commandement des Ecoles et Centres de Perfectionnement de la Gendarmerie Nationale et forment corps :

- l'Ecole Nationale des Sous-officiers de la Gendarmerie (ENSOG) ;
- le Centre National de Qualification des Sous-officiers de la Gendarmerie (CNQSOG) ;
- le Centre de Perfectionnement de la Gendarmerie Mobile (CPGM).

ECOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS DE LA GENDARMERIE (E.N.SO.G)

HISTORIQUE

La Gendarmerie Nationale, est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique, au maintien de l'ordre et l'exécution des lois, dans le but de protéger les institutions, les personnes et les biens.

Née après la colonisation, et dans le but d'accomplir avec efficacité ses missions, l'armée a vu la nécessité de mettre en place un organisme chargé d'assurer la formation du personnel qui la compose.

Ainsi, fut créé le Centre d'Instruction de la Gendarmerie (CIG) en 1962 qui, par décret N°77- 358/PRES/DN-AC du 20 septembre 1977 deviendra l'Ecole Nationale de Gendarmerie (ENG).

Depuis 2010, la structure en charge de la formation initiale du personnel sous-officier de la gendarmerie a pris le nom de « Ecole nationale des sous-officiers de la gendarmerie » par décret présidentiel n°2010-610/PRES/PM/DEF du 07 octobre 2010.

Implantée à Bobo-Dioulasso, province du Houet, elle a rang de corps et est placée sous l'autorité du commandant le Commandement des écoles et centres de perfectionnement de la gendarmerie nationale (CECPGN) créé en 2009.

En 55 ans d'existence, l'école a formé et recyclé 159 promotions tous stages confondus, dont dix (10) promotions d'élèves sous-officiers directs.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT OU D'ADMISSION

L'admission à l'Ecole nationale des sous-officiers de la gendarmerie se fait par voie de concours direct et suivant plusieurs critères de sélection :

- être de nationalité burkinabé ;
- être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être âgés de vingt (20) ans au moins et vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre de l'année de recrutement pour les garçons ;
- être âgées de dix-huit (18) ans au moins et vingt-trois (23) ans au plus au 31 décembre de l'année de recrutement pour les filles ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- n'avoir pas d'engagement à la fonction publique ;
- mesurer au moins 1,70 m pour les candidats de sexe masculin et 1,65 m pour les candidats de sexe féminin ;
- ne pas être en cours de formation dans une école ou un centre de formation de l'Etat ;
- être de bonne moralité, physiquement et psychologiquement apte à suivre la formation.
- être présélectionné à l'issue des épreuves sportives puis écrites ;

STAGES ORGANISES ET DUREE

La formation d'une durée de deux (02) ans, a pour objectif de transmettre aux élèves sous-officiers de la gendarmerie les exigences de la condition militaire et de leur dispenser

CENTRE NATIONAL DE QUALIFICATION DES SOUS-OFFICIERS
DE LA GENDARMERIE (C.N.Q.SO.G)

HISTORIQUE

Créé par décret numéro 2010-611/ PRES/PM/DEF du 07 octobre 2010, le CNQSOG a pour mission de conduire les stages de qualification et de perfectionnement des sous-officiers de la gendarmerie Nationale.

Le CNQSOG est implanté à Bobo-Dioulasso, province du Houet.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT OU D'ADMISSION

Remplir les conditions de grade et d'ancienneté de diplôme édictées par l'Etat-major général des armées et réussir au test de recrutement.

⇒ Pour le stage **OPJ**, être maréchal des logis-chef.

⇒ Pour le stage **BSQG**, être adjudant ou maréchal des logis-chef, avoir deux ans d'ancienneté de diplôme d'OPJ ou équivalent.

Ce test se déroule chaque année.

Les effectifs varient selon les prévisions de la hiérarchie.

STAGES ORGANISES ET DUREE

⇒ Stage d'officier de police judiciaire (O.P.J.).

Durée : cinq (05) mois de mi-janvier à mi-juin de chaque année.

⇒ Stage de brevet supérieur de qualification de la gendarmerie (B.S.Q.G.)

Durée : quatre (04) mois de mi-juin à mi-octobre de chaque année.

ANNEXE : IV

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DE LA GENDARMERIE MOBILE (C.P.G.M.)

HISTORIQUE

Créé par décret numéro 2010-622/ PRES/PM/DEF du 13 octobre 2010, le CPGM a pour mission de conduire les stages de qualification et de perfectionnement des sous-officiers de la gendarmerie mobile.

Le CPGM est implanté à Ouagadougou, province du Kadiogo.

N.B. : Le CPGM n'est pas encore fonctionnel.